

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 mai 2021

Le douze mai deux mil vingt et un, à vingt heures trente, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

Étaient présents : BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, BENION Annie.

Était absent excusé : PUSTOC'H Pierrick (pouvoir à BERNARD Marie-Hélène), LE PROVOST Sylvain (pouvoir à CONNAN Michel) et BECEL Erwoann (pouvoir à LE MAGOUROU Jean).

Était absente : ALMIN Sandrine.

Secrétaire de séance : GAUTHO Rachelle.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Madame la Maire annonce que deux points dont les demandes sont parvenues en mairie après l'envoi des convocations seraient à ajouter à l'ordre du jour : une demande de convention sur terrain privé de la commune et en zone publique pour le déplacement d'une ligne haute tension, ainsi qu'une proposition de prise en charge financière de fourniture de béton par la CCKB pour aménager le sol des points de collecte de tri. Aucun conseiller municipal présent ne s'opposant à ces ajouts, les points sont ajoutés en rang 1 et 2 à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Convention avec ENEDIS pour du déplacement de ligne dans le cadre de travaux de renforcement de ligne basse tension et la création d'un poste.

Madame la Maire annonce que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte du réseau électrique de distribution, la commune est sollicitée par ENEDIS pour l'implantation d'une ligne en bordure du terrain privé communal cadastré section C n°560 au village de Ty Nevez. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du déplacement de la ligne électrique actuellement dans les champs, pour l'installer en bordure de voie publique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention nécessaire afin de faire passer les conducteurs aériens au-dessus de la parcelle cadastrée section C n°560 sur une longueur totale d'environ 2 mètres.

Avenant à la convention pour le transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte de sacs jaunes à la CCKB

Madame la Maire rappelle que le 22 novembre 2004, la commune a signé avec la CCKB une convention pour le transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes à la CCKB. L'article 2 de cette convention prévoit entre autres que « les communes s'engagent à entretenir les espaces sur lesquels sont situés les conteneurs et les aires de collecte des sacs jaunes (désherbage, bétonnage ou goudronnage, enlèvement des déchets au pied des conteneurs : tout venant, verre...) et à réaliser les travaux d'aménagement des nouveaux points de collecte sur demande de la CCKB ». A ce jour, les sols de très nombreux points de collecte ne sont pas suffisamment aménagés pour permettre aux usagers du service d'accéder aux contenants de collecte dans des conditions de propreté acceptables, réaliser le nettoyage correct des points ou encore garantir une durée de vie normale des colonnes à ordures ménagères. En prenant en compte l'investissement non négligeable que représente la réalisation de ces aménagements pour les communes, la Présidente de la CCKB a proposé au Conseil Communautaire le 11 mars 2021, de mener sur une période de 2 ans, à compter du 15 mars 2021, une campagne de réalisation de dalles béton sous les points de collecte des

communes volontaires. La CCKB s'engage à fournir le béton à condition que la commune réalise les travaux préparatoires (terrassment, empierrment,...) et assure la mise à disposition de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du béton. Les points de collecte retenus pour cette campagne de travaux devront être validés par le service déchets de la CCKB en concertation avec les municipalités en fonction de leur lieu d'implantation et de leur non dangerosité. Afin de rendre cette campagne de travaux possible, un avenant est proposé. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajourner cette décision car les points de collecte du Bourg et du Loc'h sont d'ores et déjà bitumés. Il reste donc celui de Goas Ar Hand. Ce point de tri est régulièrement encombré de déchets divers et variés qui sont déposés là au lieu d'être déposés en déchetterie. L'éloignement de la voie publique et des habitations en est certainement une des causes. De plus, en cas de vent, les déchets « sacs jaunes » s'envolent en direction de la retenue d'eau. Enfin, le lieu est défiguré par le point de tri. Il est donc proposé que soit proposé son déplacement plus près de la route afin de pallier à ces différents troubles avant de décider de l'aménagement du sol sous les bacs de tri. Une concertation avec le service de la CCKB va être engagée afin d'étudier la faisabilité du projet.

Subventions aux associations

Madame la Maire annonce que les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement communale. Le Conseil Municipal peut accorder ce type d'aide. L'an dernier, il a été retenu d'accorder automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes ont été étudiées au cas par cas. Ce fonctionnement peut être remis en cause. Après concertation, les élus décident de maintenir ce dispositif et valident donc à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

Association - organisme	COMMUNE	subvention 2020	Demande 2021 reçue	Licenciés/ adhérents	Proposition 2021
Subventions aux associations					
ADMR	CORLAY		X		
AFM TELETHON	PARIS		X		
AFSEP	BLAGNAC		X		
AFTC 22	SAINT BRIEUC		X		
Amicale Laique	MAËL-PESTIVIEN	500,00 €			
Antidotes	MELLIONNEC		X		
APAPP	TREMARGAT	750,00 €	X		800,00 €
APF (Paralysés)	PLERIN		X		
Bad'Club	ROSTRENEN	100,00 €	X	4	80,00 €
BLES D'OR	ST NICOLAS DU PELEM	20,00 €	X	1	20,00 €
BRETAGNE VIVANTE	BREST		X		80,00 €
CIDFF (Droits des Femmes)	ST BRIEUC	20,00 €	X		20,00 €
CINE BREIZH	ROSTRENEN		X		20,00 €
CINEMA LA BELLE EQUIPE	CALLAC		X		20,00 €
Club des personnes âgées	PEUMERIT-QUINTIN	170,00 €	X	25	170,00 €
Comice Agricole		130,00 €			
ASS. SPORTIVE DU COLLEGE DE CALLAC	CALLAC		X	1	20,00 €
LA CROIX ROUGE	SAINT BRIEUC		X		
CYCLO CLUB DU BLAVET	HAUT CORLAY	40,00 €	X	2	40,00 €

EAU ET RIVIERES	BELLE-ISLE-EN-TERRE		X		
ESCALADE ARMOR ARGOAT	GUINGAMP		X	2	40,00 €
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE	ST NICOLAS DU PELEM	60,00 €			
France ADOT 22	TREVOU-TREGUIGNEC		X		
LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER	GOURIN		X		
ASS. LARYNGECTOMISES ET MUTILES VOIX	LORIENT		X		
KREIZ BREIZH ELITE	CARHAIX-PLOUGUER		X		
LIGUE CONTRE LE CANCER	TREGUEUX		X		
LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	LORIENT		X		
LEUCEMIE ESPOIR 22	PLEDRAN		X		
OHE PROMETEE	ST BRIEUC		X		
OUTIL EN MAIN	ST NICOLAS DU PELEM	40,00 €			
PLB - MUCO	CALLAC		X		
PONEY CLUB	GLOMEL	20,00 €	X	2	40,00 €
PREVENTION ROUTIERE	PLERIN		X		
PROTECTION CIVILE	ST BRIEUC		X		
RADIO KREIZ BREIZH	ST NICODEME	100,00 €			
REDADEG		100,00 €			
RESTOS DU CŒUR	SAINT-BRIEUC	50,00 €	X		50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	ST BRIEUC		X		
SOLIDARITE PAYSANS	ST BRIEUC		X		
TAL AN DOUR	PEUMERIT-QUINTIN	170,00 €	X		
UNAFAM	ST BRIEUC		X		170,00 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS		2 270,00 €			1 570,00 €
Participations et adhésions					
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	LYON		X		
SOUS TOTAL PARTICIPATIONS ET ADHESIONS					-
Forfaits scolaires					
ECOLE DIWAN BOURBRIAC	BOURBRIAC	1 PRIMAIRE			456,92 €
ECOLE DE LANRIVAIN	LANRIVAIN	2 PRIMAIRES / 1 MATERNELLE			2 302,09 €
OGEC ECOLE DU SACRE CŒUR	MAEL CARHAIX	1 PRIMAIRE / 1 MATERNELLE			1 845,17 €
SOUS TOTAL FORFAITS SCOLAIRES					4 604,18 €

Questions diverses

Contrat PEC : Madame la Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de créer un emploi en contrat PEC pour l'entretien des espaces verts et réaliser de petits travaux sur la commune pour une durée de 6 mois renouvelables selon les conditions réglementaires. Monsieur Benoît SOULABAIL a été recruté sur ce poste au 03 mai pour 6 mois pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. Le reste à charge financier pour la commune est de 156 € par mois. Le contrat PEC inclut un accompagnement de la commune qui doit former cet employé qui a émis le souhait de bénéficier d'une formation en informatique et en maçonnerie dans le cadre des aménagements paysagers. La signature officielle de la convention doit avoir lieu le 21 mai en présence de Madame La Sous-Préfète et du directeur de l'agence Pole Emploi de GUINGAMP.

Illuminations de fin d'année : Madame la Maire présente une insertion paysagère, le devis de location d'illuminations de fin d'année pour 2 ans ainsi qu'un devis pour leurs fixations (fixes). La proposition de l'entreprise Illumin Breizh est retenue pour les éléments de décor pour 862 € HT par an et pour la fourniture de matériel de fixation.

Logements vacants : Madame la Maire annonce que deux logements communaux viennent de se libérer, un au-dessus de la mairie, l'autre au-dessus de la salle polyvalente. Les deux nécessitent des travaux. Au-dessus de la mairie, un grand nettoyage ainsi que la réfection de peintures sera réalisé en régie. Des travaux d'électricité étant nécessaires, les radiateurs électriques anciens vont être remplacés par des convecteurs nouvelle génération, plus économes et performants. D'autres travaux de remise en état en électricité et plomberie sont nécessaires. Le devis de l'entreprise PLOMB'ELEC de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM s'élève à 1 763,27 € HT, soit 2 115,92 € TTC. En ce qui concerne l'autre logement, au-dessus de la salle polyvalente, il est globalement en bon état. La fixation des radiateurs est à revoir car ils étaient fixés directement dans le placo et l'installation s'est effondrée. L'entreprise PLOMB'ELEC de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM a établi un devis de 219,40 € TTC pour réparer ces fixations. Des travaux de peinture seront réalisés en régie au niveau du rez-de-chaussée et de la cage d'escalier. Un radiateur étant également mal fixé dans l'autre logement au-dessus de la salle polyvalente, l'entreprise procédera à la même réparation.

Voirie : Monsieur Jean LE MAGOUROU, 1^{er} adjoint au Maire, en charge de la voirie et de l'élagage annonce qu'il est financièrement possible de réaliser la réfection du chemin de Pempoul Heles comme prévu au budget prévisionnel 2021. Une réunion de la commission va se tenir afin de caler le chantier. Lors de cette réunion sera également décidé quels chemins nécessitent un délimitage des accotements afin d'assurer la sécurité routière en fonction de la somme accordée au budget prévisionnel 2021.

Elagage : Monsieur Jean LE MAGOUROU, 1^{er} adjoint au Maire, en charge de la voirie et de l'élagage annonce que presque toutes les lignes téléphoniques ont été dégagées en prévision du déploiement de la fibre sur le territoire communal. Une seule section reste à réaliser. Il demande la conduite à tenir sachant que le propriétaire a reçu plusieurs courriers et relances téléphoniques. Consultés, les Conseillers Municipaux proposent une dernière relance amiable.

Elections : Madame la Maire annonce que puisque les deux scrutins des élections départementales et régionales se tiendront le même jour les 20 et 27 juin 2021, les élus ne seront pas en nombre suffisant pour tenir les bureaux de vote. Il est donc nécessaire de faire appel aux électeurs de la commune. Les volontaires sont invités à se faire connaître dans les meilleurs délais.

Communauté : Madame la Maire annonce qu'une communauté religieuse de mouvance catholique s'est installée au village de Kerfaven. Contacté, le diocèse a précisé ne pas reconnaître cette communauté.

Consultation de la population : Madame la Maire présente une synthèse de la consultation de la population. Seulement 12 feuillets sont revenus en mairie. Les propositions seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal.

Chemins de randonnée : Madame Rachel GAUTHO, membre de la commission espaces verts et naturels annonce que la commission a participé à des rencontres avec des représentants de communes limitrophes dans le but de créer un GR de pays. Un recensement des chemins est en cours à cet effet.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra mercredi 16 juin 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

**La Maire,
Marie-Hélène BERNARD**

*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 14 mai 2021*